

Début de la séance: 8.00 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, bourgmestre
PIRROTTE Frank, échevin
STURM Richard, échevin
SCHOLLER Guy, conseiller

BRUCH Jean-Marie, conseiller
HAMES Joseph, conseiller
SCHMIT Danielle, conseillère, excusée
(procuration PIRROTTE Frank)

L S A P

CRUCHTEN Yves, conseiller
RUCKERT Arsène, conseiller
DUPREL Mireille, conseillère
THIRY-DE BERNARDI Monique,
conseillère, excusée (procuration DUPREL
Mireille)
CIUCA Patrick, conseiller

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne,
échevine
KIHN Anne, conseillère

D P

FUNCK Nico, conseiller

ORDRE DU JOUR

Séance publique

- 1. Communications du collège échevinal.**
- 2. Aménagement communal et développement urbain**
 - 2.1. Mise à jour du PAG de la commune de Käerjeng
 - 2.2. Convention en relation avec une autorisation de construire à Bascharage, 12 rue de l'Église
 - 2.3. Avenant à la convention du PAP « rue de l'Église – rue de la Gare » à Hautcharage
 - 2.4. Lotissement de parcelles sises à Clemency, 22 Chemin d'Arlon (section CA de Clemency – numéros cadastraux 518/3763, 518/3764, 518/3765 et 518/3766)

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

- 2.5. Lotissement d'une parcelle sise à Clemency, 50 rue de Grass (section CA de Clemency –numéro cadastral 474/3486)
- 2.6. Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 161 avenue de Luxembourg (section BC de Bascharage –numéro cadastral 391/3924)
- 2.7. Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 60 rue de Schouweiler (section BC de Bascharage –numéro cadastral 422/4748)

3. Projets et devis

- 3.1. Réfection du parking à la place Schuman à Bascharage
- 3.2. Rénovation de l'ancienne école Hautcharage - Crédit spécial
- 3.3. Rénovation de l'ancienne école Hautcharage - Approbation
- 3.4. Décomptes de projets

4. Administration générale

- 4.1. Plan national de la qualité de l'air – Avis
- 4.2. Plan national d'organisation des secours – Avis
- 4.3. Autorisation d'ester en justice dans le cadre du projet de contournement de Bascharage
- 4.4. Composition du Comité de suivi pour les structures d'accueil pour demandeurs d'asile

5. Finances communales

- 5.1. Arrêt provisoire du compte administratif de l'exercice 2019
- 5.2. Arrêt provisoire du compte de gestion de l'exercice 2019
- 5.3. État des recettes restant à recouvrer de l'exercice 2020
- 5.4. Suspension du paiement des droits de place pour forains en 2021

6. Règlementation communale

- 6.1. Règlement sur les installations sportives
- 6.2. Modification du règlement de circulation

7. Patrimoine communal

- 7.1. Acte notarié – Acquisition terrains à Clemency
- 7.2. Acte notarié – Acquisition immeuble 5, rue de la Poste à Bascharage
- 7.3. Acte notarié – Acquisition terrains à Bascharage au lieu-dit « auf Bomicht »
- 7.4. Acte notarié – Cession gratuite à Bascharge au lieu-dit « rue Emile Bofferding »
- 7.5. Contrat de bail – 5, rue du Ruisseau à Bascharge
- 7.6. Contrat de fermage – Terrains à Fingig au lieu-dit « Im Bocksbart »
- 7.7. Contrat de bail - Terrain communal à Bascharage – Co-labor (section BC de Bascharage – numéros cadastraux 2711/8108 et 2711/8109)

8. Personnel communal

- 8.1. Conversion du poste de secrétaire communal relevant du groupe de traitement B1 en un poste de secrétaire communal relevant du groupe de traitement A1
- 8.2. Création d'un poste de salarié à tâche complète et à durée déterminée d'un an pour les besoins du secrétariat du Service technique

9. Règlements temporaires de la circulation

- 9.1. Règlements temporaires de la circulation, édictés par le conseil communal
- 9.2. Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

10. Commissions consultatives

- 10.1. Remplacement d'un membre à la commission des finances
- 10.2. Remplacement d'un membre à la commission des loyers

11. Divers

12. Questions et réponses

Séance à huis clos :

13. Personnel communal

- 13.1. Réduction du service provisoire de Monsieur Sam Loes, fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe technique
- 13.2. Réduction du service provisoire de Monsieur Jérôme Michels, fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe technique
- 13.3. Fixation de la rémunération de Monsieur Kevin Carrilho Dias, salarié à tâche intellectuelle au service urbanisme
- 13.4. Nomination d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service financier
- 13.5. Nomination d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat du service technique
- 13.6. Promotion de Monsieur Laurent Scheitler au grade 12 du niveau supérieur du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif
- 13.7. Promotion de Monsieur Christian Welscher au grade 8bis du niveau supérieur du groupe de traitement C1, sous-groupe technique.

Séance publique

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Pour la séance de ce jour, les conseillères Danielle Schmit et Monique Thiry-De Bernardi sont excusées. Elles ont donné procuration à l'échevin Frank Pirrotte, respectivement à la conseillère Mireille Duprel.

1. Communications du collège échevinal.

1.1. Projet SOLINA

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): À l'automne de cette année, nous lancerons un nouveau projet social avec la Fondation SOLINA. L'initiative de ce projet est venue du Fonds de gestion des édifices religieux, et permet ainsi de redonner vie à l'ancien presbytère de Clemency. L'objectif du projet est d'accueillir, d'accompagner et d'intégrer huit garçons de 6 à 12 ans qui vivent dans des conditions familiales difficiles et souffrent de problèmes psychologiques. Nous trouvons cette initiative très positive, mais nous ne l'aurions pas mise en œuvre sans le consentement du personnel enseignant de Clemency. La direction régionale et le ministère de l'Éducation nationale nous ont promis un poste d'enseignant supplémentaire pour accompagner l'intégration des enfants à l'école fondamentale. Le projet est donc une collaboration entre la Fondation SOLINA, la commune de Käerjeng et le personnel enseignant ainsi que les ministères de la Famille et de l'Éducation nationale.

1.2. Structures d'accueil pour réfugiés

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le 29 mars, une réunion publique d'information a eu lieu avant l'ouverture de la structure d'accueil pour réfugiés à Bascharage. Les premiers résidents ont emménagé le 22 avril. Dans la structure, il y a maintenant 28 demandeurs d'asile et cinq personnes ayant droit à l'asile, dont les familles attendent leur droit d'asile. 24 personnes sont originaires de Syrie, les neuf autres sont d'Érythrée. Dans la phase suivante, 10 personnes devraient emménager. 11 enfants fréquentent l'école fondamentale de Bascharage.

1.3. Mesures d'emploi

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La commune de Käerjeng emploie désormais huit personnes dans le cadre de diverses mesures d'emploi. Ceux-ci occupent des postes temporaires à l'EcoCenter, au Service jardinage, auprès de la conciergerie ou au secrétariat du Service technique.

1.4. Contrat de bail avec Co-Labor

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Suite à la collaboration étroite entre la commune de Käerjeng et ProActif depuis des années, nous visons une collaboration avec un autre partenaire social. La coopérative Co-labor est représentative de l'économie solidaire. La Commune voudrait mettre à disposition de Co-labor, pendant les dix prochaines années, un terrain d'une superficie de 1,5 hectare derrière les ateliers communaux « WaAZ » pour la culture légumière.

1.5. Tornado du 9 août 2019

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Enfin, M. Pirrotte nous présente le rapport final du comité de suivi sur la distribution des dons pour les victimes de la tornade.

Échevin Frank PIRROTTE (CSV): Au cours de la première phase, environ 4 000 dossiers ont été soumis aux compagnies d'assurance, et ceux-ci ont déboursé environ 70 millions d'euros. 100 demandes ont été adressées au ministère de la Famille au cours de la deuxième phase, dont 36 ont été acceptées. Le ministère a déboursé environ 384 000 €. Dans la troisième phase, des dons d'environ 984 000 € ont été répartis sur 154 dossiers. Le montant restant sera utilisé pour organiser une action conjointe de plantation d'arbres par les communes de Käerjeng et Pétange.

Nous remercions encore une fois tous les donateurs.

2. Aménagement communal et développement urbain

2.1. Mise à jour du PAG de la commune de Käerjeng

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Nous sommes légalement obligés de décider si nous voulons une mise à jour du plan d'aménagement général. L'actuel P.A.G. a été approuvé par le conseil communal lors de la séance du 27 avril 2015, l'approbation ministérielle a été donnée le 7 décembre 2015. Nous avons vérifié dans quelle mesure la situation juridique a changé ces dernières années et quelle influence elle a eue sur le plan d'aménagement général. Nous avons également effectué une analyse des zones constructibles de notre Commune. Madame Juttel nous explique à présent le résultat de ces considérations.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale): Même s'il nous semble que c'était hier, six ans se sont maintenant écoulés depuis l'entrée en vigueur du plan d'aménagement général, et le conseil communal doit à présent se prononcer sur une éventuelle mise à jour. Je signale déjà que le collège échevinal propose de ne pas mettre à jour le P.A.G. D'une part, la base sur laquelle le P.A.G. s'appuie reste plus ou moins la même, et d'autre part, le plan d'aménagement est actuellement en train d'épuiser son potentiel.

Le contexte national et régional du P.A.G. est presque inchangé. Comme dans le reste du pays, notre croissance démographique est d'environ 1% par an. Les grands propriétaires de terrains à Käerjeng sont pratiquement identiques à ceux d'il y a six ans.

Lors de la configuration du P.A.G. nous avons procédé de manière assez conservatrice en ce sens que nous avons principalement essayé d'adapter les plans d'aménagement de Clemency et de Bascharage à la situation juridique et d'étendre le potentiel de construction à certains endroits uniquement.

Dans le cas des «quartiers existants», les zones avec la densité de construction la plus élevée sont facilement reconnaissables, car c'est là que la plupart des projets de construction sont mis en œuvre. La plupart concernent «l'avenue de Luxembourg» et le «boulevard J-F Kennedy», car c'est ici qu'il convient le plus de remplacer une maison individuelle par un immeuble à appartements. Dans la plupart des zones résidentielles, seules les maisons unifamiliales sont autorisées, de sorte qu'il y a naturellement moins de projets de construction à ces endroits.

La situation dans les «nouveaux quartiers» aurait pu justifier une mise à jour. Cependant, on constate qu'après soustraction des «zones différenciées», il reste une superficie directement constructible de près de 40 hectares, et seulement 16% de cette superficie a été construite jusqu'à présent. Pour 30% de la surface, il n'y a pas encore de planification. Dans l'ensemble, notre plan d'aménagement a encore un potentiel suffisant pour les six prochaines années, de sorte que nous n'allons pas le mettre à jour.

La situation juridique à laquelle se réfère le P.A.G. a beaucoup changé ces dernières années. Cependant, les plans nationaux ont toujours la priorité, ce qui signifie que le droit national s'applique de toute façon, même si les dispositions respectives ne figurent pas dans notre plan d'aménagement.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Merci pour la présentation détaillée. Certains des projets d'aménagement qui ont stagné ces dernières années en raison de désaccords entre les propriétaires fonciers concernés devraient enfin passer à la planification. Nous supposons que tous les projets P.A.P. actuellement prévus se concrétiseront dans les six prochaines années. Dans trois à quatre ans, nous devons alors nous demander comment nous voulons planifier la conception future de notre Commune, puis dans six ans, nous devons faire une mise à jour du plan d'aménagement. Les infrastructures communales actuelles sont absolument suffisantes pour rendre justice au plan d'aménagement actuel. Le prochain conseil communal décidera alors d'une éventuelle extension du périmètre de construction et se donnera un plan pour adapter l'infrastructure en conséquence. Cependant, ce n'est pas encore pour demain, et le collège échevinal propose donc

aujourd'hui au conseil communal d'approuver la version actuelle du plan d'aménagement général pour les six prochaines années.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): C'est un dossier très complexe. Lorsque nous nous sommes réunis hier pour préparer la séance, de nombreuses questions nous sont venues à l'esprit. Certaines viennent d'être clarifiées. Nous nous demandons à quoi ressemblera le développement futur de notre Commune si nous laissons le P.A.G. tel qu'il est actuellement. Bien que nous puissions comprendre les conclusions du collège échevinal, nous ne sommes pas prêts à prendre une décision d'une telle portée aujourd'hui. Nous aurions aimé pouvoir traiter davantage ce dossier à l'avance. Pour ces raisons, les conseillers du LSAP s'abstiennent pour ce vote.

Approbation par 10 voix pour (CSV, déi gréng, DP) et 5 abstentions (LSAP).

2.2. Convention en relation avec une autorisation de construire à Bascharage

Madame Carole JUTTEL (architecte communale): Nous avons déjà rédigé des conventions similaires dans le passé en matière de démolition de bâtiments protégés. La maison voisine du bâtiment du siège du LTPS a été déclarée délabrée par un expert. En signant la convention, le maître d'ouvrage s'engage à construire un bâtiment qui se fonde harmonieusement dans l'image du centre du village.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP): Dans les cas où un bâtiment protégé est considéré comme délabré par un expert, une contre-expertise est-elle également réalisée?

Madame Carole JUTTEL (architecte communale): Dans ce cas, nous avons supposé que l'expertise était correcte.

Approbation unanime.

2.3. Avenant à la convention PAP « rue de l'Église – rue de la Gare » à Hautcharage

Madame Carole JUTTEL (architecte communale): Ce projet est actuellement en phase de construction. La convention y relative a été approuvée l'année dernière. Cependant, concernant la zone à l'entrée de la rue de l'Église, il est nécessaire d'apporter une clarification, car nous avons constaté qu'il y a un dénivelé qui doit être compensé par un mur. En plus, il existe des désaccords entre le maître d'ouvrage et le propriétaire de la maison adjacente concernant le tracé exact de la ligne de propriété. La convention est basée sur les limites de la propriété, que le propriétaire a déclarées au tribunal, de sorte que le projet de construction peut se poursuivre indépendamment de l'issue de la procédure judiciaire.

Approbation unanime.

2.4. Lotissement de parcelles sises à Clemency, 22 Chemin d'Arlon (section CA de Clemency – numéros cadastraux 518/3763, 518/3764, 518/3765 et 518/3766)

Madame Carole JUTTEL (architecte communale): Les deux parcelles adjacentes du « chemin d'Arlon » doivent être divisées afin de permettre la construction de maisons unifamiliales sur six parcelles. Des maisons jumelées et des bungalows isolés seraient possibles. La partie arrière de la parcelle se trouve dans une zone agricole et ne peut donc pas être bâtie.

Approbation unanime.

2.5. Lotissement d'une parcelle sise à Clemency, 50 rue de Grass (section CA de Clemency – numéro cadastral 474/3486)

Madame Carole JUTTEL (architecte communale): Avec ce morcellement, une partie de la parcelle sur laquelle se trouve la maison portant le numéro 50 doit être séparée pour faire partie de la parcelle sur laquelle se trouve la maison numéro 48. Sur cette partie, il y a un

abri de jardin qui devrait d'abord être démolé. Cependant, comme nous savons que l'objet en question fera à nouveau partie d'une parcelle bâtie, nous avons rédigé une convention d'exception.

Approbation unanime.

2.6. Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 161 avenue de Luxembourg (section BC de Bascharage – numéro cadastral 391/3924)

Madame Carole JUTTEL (architecte communale): La maison numéro 161 est juste en face du « boulevard Kennedy ». Un projet de construction de trois immeubles est en cours aux numéros 167 et 169, mais le terrain de la maison numéro 161 s'étend derrière les maisons voisines jusqu'à ce projet de construction. Une partie de cette parcelle est donc à séparer au profit du projet de construction.

Approbation unanime.

2.7. Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 60 rue de Schouweiler (section BC de Bascharage –numéro cadastral 422/4748)

Madame Carole JUTTEL (architecte communale): La maison avec le numéro 60 est en train d'être démolie. Au lieu de cette maison, deux immeubles d'habitation doivent être construits. Afin de pouvoir réaliser ce projet, la parcelle sera divisée en deux parties.

Approbation unanime.

3. Projets et devis

3.1. Réfection du parking à la place Schuman à Bascharage

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Lorsque nous avons présenté le projet de budget en décembre 2020, nous avons annoncé que nous souhaitons réaménager le parking « place Schuman » à Bascharage. À cet effet, nous avons déjà prévu un crédit de 330 000 €. Le projet s'élève désormais à 469 000 €, mais aucun crédit supplémentaire n'est sollicité, car le crédit prévu pour 2021 est suffisant pour les travaux qui auront lieu cette année. Le montant restant est prévu pour l'année à venir. Monsieur Blasen nous présente le projet.

Monsieur Alain BLASEN (ingénieur communal): Le réaménagement de la « place Schuman » est devenu nécessaire alors que la structure souterraine a souffert à certains endroits. Le parking repensé comptera au total 49 places de parking normales, soit deux de plus qu'auparavant. Nous avons déjà dessiné deux places de parking pour recharger les voitures électriques, celles-ci seront bien sûr également recrées. La route est goudronnée, tandis que les places de parking sont recouvertes d'un pavé écologique, ce qui augmente l'infiltration.

Six nouveaux mâts d'éclairage fourniront l'éclairage nécessaire. Ceux-ci sont disposés différemment qu'avant, de sorte que l'espace puisse être mieux utilisé lors de la foire annuelle, par exemple. Les murs de délimitation seront réparés et l'entrée et la sortie de la « rue Boeltgen » seront élargies.

Nous essayons de travailler le moins possible sur la couche souterraine afin de maintenir les coûts de la décharge de gravats du bâtiment à un niveau bas. Les prix des matériaux ont augmenté rapidement dans le secteur de la construction au cours des dernières semaines et des derniers mois.

Le coût estimé est d'environ 469 000 €.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): L'initiative est à saluer, car le parking est dans un état pitoyable. Nous souhaiterions un peu de végétation pour rendre la surface asphaltée un

peu plus attractive. Par ailleurs, nous sommes d'avis qu'il faudrait revaloriser un peu le monument Robert Schuman.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je pense que nous pouvons prévoir la maintenance de ce monument dans le cadre du projet.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng): Il faudrait également profiter de l'occasion pour mettre une pancarte avec le nom de la place. Un tel panneau fait d'ailleurs également défaut pour la « place Claus Cito ».

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP): Serait-il possible de planter des arbres sur les bords? Ceux-ci pourraient fournir de l'ombre pour plusieurs places de stationnement.

Monsieur Alain BLASEN (ingénieur communal): D'une part, on perdrait quelques places de parking, d'autre part on risquerait l'endommagement de la chaussée par les racines. Le but était d'avoir un nombre maximum de places de stationnement et une largeur des emplacements permettant un stationnement sans effort.

Conseiller Jean-Marie BRUCH (CSV): Je vois un espace de couleur légèrement plus sombre sur la carte près de la terrasse du restaurant voisin.

Monsieur Alain BLASEN (ingénieur communal): Cet espace n'est pas un espace de stationnement, mais l'accès à la terrasse du restaurant.

Conseiller Jean-Marie BRUCH (CSV): Sommes-nous obligés de laisser cet accès? Après tout, nous renonçons à une place de parking.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Cet accès existe depuis des lustres. Je pense que nous devrions le laisser. L'espace semble un peu étroit pour une place de parking de toute façon.

Conseiller Patrick CIUCA (LSAP): Des places de parking supplémentaires sont-elles prévues pour les personnes à mobilité réduite ou les deux places en bordure de l'avenue de Luxembourg resteront-elles? Ces lieux sont souvent occupés par un vendeur de poulet grillé.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Ces deux places resteront. Autant que je sache, le vendeur en question n'est là que le samedi matin. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de réclamation à ce sujet, mais s'il y a un problème, nous devons chercher une autre solution.

Approbation unanime.

3.2. Rénovation de l'ancienne école Hautcharage - Crédit spécial

3.3. Rénovation de l'ancienne école Hautcharage - Approbation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Ce n'est qu'après l'élaboration du projet de budget pour l'année en cours que nous avons constaté qu'il y avait un problème d'infiltration dans l'ancienne école de Hautcharage. Les travaux de rénovation ne sont pas d'une grande ampleur, mais nous sommes d'avis qu'il faut protéger nos biens immobiliers et qu'il ne faut pas attendre l'année prochaine pour ces travaux. Nous sollicitons donc un crédit de 100 000 € afin de prévoir la rénovation rapidement. Le projet est présenté par Monsieur Miguel Alvares.

Monsieur Miguel ALVARES (technicien en bâtiment communal) : Le principal souci de l'immeuble en face de l'église de Hautcharage est les infiltrations dans la façade en grès et dans les bancs de fenêtres. L'année passée, les fenêtres ont été isolées, ce qui n'a pas résolu le problème. À l'intérieur du bâtiment on a pu constater des traces d'humidité sur les murs.

Nous saisissons l'occasion pour concevoir différemment le tuyau d'évacuation des eaux pluviales et pour déplacer le boîtier électrique du trottoir vers l'intérieur du bâtiment. Sinon, le projet prévoit la rénovation de la façade et le remplacement des portes et fenêtres, ainsi que quelques travaux de peinture. Le coût total du projet s'élève à 100 000 €.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Qu'entendez-vous précisément par rénovation de la façade ?

Monsieur Miguel ALVARES (technicien en bâtiment communal) : Il n'est pas prévu de peindre la façade, mais de conserver une façade en grès. Elle sera entièrement nettoyée et les joints vont être rénovés. Ces travaux vont être réalisés par une société spécialisée, qui s'occupe généralement de la rénovation d'immeubles.

3.2. *Approbation unanime.*

3.3. *Approbation unanime.*

3.4. Décomptes de projets

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Aujourd'hui, nous avons trois décomptes de projets. Ces décomptes relèvent désormais du Service financier de la Commune. Dans le passé, il y avait toujours un certain retard dans la préparation des décomptes, mais cela ne devrait plus être le cas. À l'avenir, les décomptes seront soumis au conseil communal peu après l'achèvement des projets.

Une estimation des coûts de 270 000 € a été approuvée pour le renouvellement de la canalisation d'eau entre Hautcahrage et Linger. Finalement, avec 177 000 €, les travaux ont coûté moins cher.

L'estimation des coûts pour la première phase du parc « um Paesch » à Hautcharage était de 1 285 000 €, et finalement 1 204 000 € ont été dépensés.

Les travaux de la « rue de la Résistance » étaient un projet plus important, car il a fallu près de 17 ans entre la planification et la réalisation. Les dépenses s'élèvent à environ 3 336 000 €, l'estimation des coûts pour 2011 s'élevait à 3 300 000 €.

Approbation unanime.

4. Administration générale

4.1. Plan national de la qualité de l'air – Avis

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le responsable du Service écologique de la Commune, Monsieur Jeff KÜNSCH, va nous présenter l'avis du collège échevinal sur le plan national de qualité de l'air.

Monsieur Jeff KÜNSCH (responsable du Service écologique): Le plan national de la qualité de l'air a été approuvé par le Conseil du gouvernement le 9 décembre 2020 et a été rendu public du 4 février au 5 avril. Aujourd'hui, le conseil communal est également appelé à donner son avis.

Je voudrais aborder certains points qui revêtent une importance particulière pour la commune de Käerjeng. La valeur limite européenne de $40 \mu\text{g} / \text{m}^3$ de dioxyde d'azote a été dépassée en 2018, et en 2019, la valeur n'était que légèrement inférieure en raison d'une certaine tolérance d'écart de mesure. Dans le cadre de ce plan, des mesures n'ont été prises qu'à un seul emplacement de «l'avenue de Luxembourg», au niveau de la brasserie, et il a donc été supposé que la valeur limite ne serait dépassée que sur une longueur de 100m, et qu'environ 400 résidents seraient touchés. Une étude de biosurveillance de 2012 a cependant montré qu'à un autre emplacement, à l'intersection avec la «rue de l'Eau», les valeurs sont tout aussi élevées. On peut donc supposer que la partie gravement touchée s'étend sur 400m, et concerne donc un nombre de résidents plus important.

Selon un diagramme, environ un tiers de la pollution de l'air à Bascharage est dû à des facteurs externes qui ne peuvent être clairement définis et ne peuvent donc pas être combattus. C'est pourquoi il est d'autant plus important de se consacrer sur les facteurs pouvant être influencés. Le trafic routier est de loin le facteur le plus important chez nous.

Désormais, des simulations ont été mises en place pour montrer comment les valeurs vont évoluer dans les années à venir. La valeur mesurée à Bascharage diminuerait en 2022 et 2023. Cependant, il faut savoir que cette simulation prend déjà en compte plusieurs mesures qui n'ont pas encore été mises en œuvre : le contournement, une nouvelle ligne de bus et

une nouvelle piste cyclable. Une valeur inférieure ne peut être obtenue qu'en mettant en œuvre ces mesures.

D'autres simulations montrent l'influence que d'autres mesures non encore envisagées pourraient avoir sur les valeurs mesurées.

L'avis du collège échevinal est globalement positif, mais prévoit que les valeurs à deux emplacements doivent être prises en compte et que la valeur limite est dépassée sur une longueur de 400m. L'avis souligne également qu'un tiers de la pollution atmosphérique a des causes régionales sur lesquelles nous n'avons aucune influence. Nous soulignons également qu'une réduction des valeurs mesurées ne peut être obtenue qu'en mettant en œuvre les mesures prévues: le contournement de Bascharage, les feux de signalisation intelligents avec priorité aux bus, une ligne de bus un niveau de service élevé pour le sud du pays et la piste cyclable PC38 entre Dippach et Bascharage. Enfin, nous constatons que les simulations montrent un écart croissant, autour de 5% en 2018, et déjà de 8% en 2019.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je voudrais ajouter qu'il faut toujours comparer les études et simulations en partie techniques avec la réalité. La réalité montre que l'exposition est au-dessus des valeurs limites européennes, et même si la valeur limite est de 40, et que nous avons des mesures de 38 ou 39, nous sommes loin d'une situation sans problème.

En outre, il ne suffit pas de fonder son argumentation uniquement sur les valeurs de NOx, car la pollution sonore a également une part importante dans la baisse de la qualité de vie des citoyens du centre de Bascharage.

La commune de Käerjeng fera tout son possible pour réduire le trafic dans la Commune. Nous nous efforçons donc toujours de proposer une offre de transports publics plus attractive. L'extension de la ligne ferroviaire vers le Luxembourg a certes fait une différence, mais chaque année (sauf peut-être à l'époque de la pandémie) on constate une augmentation du trafic routier de 3 à 4%, et cette augmentation n'est pas compensée par le train. Nous remarquons que de plus en plus de trafic passe par Fingig, Clemency et Hautcharage. Ce ne sont pas nos citoyens, mais pour la plupart des frontaliers, de sorte que nous avons très peu d'influence sur cette situation. Nous dépendons de l'État pour étendre le réseau de pistes cyclables et améliorer la fluidité du trafic grâce aux feux de signalisation intelligents. Nous attendons le démarrage de ce projet pilote depuis six ans. Les travaux sur les feux de signalisation réduiront encore le trafic sur la N5, mais nous pensons que nous

devons tout mettre en œuvre pour améliorer la qualité de vie de nos citoyens. Chaque mesure fait partie d'un grand casse-tête, y compris le grand parking à la gare ou un mur antibruit le long du contournement.

Nous proposons donc au conseil communal d'approuver le plan national avec la formulation d'un certain nombre de remarques, comme vient de nous le présenter Monsieur Jeff Künsch.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Dans l'ensemble, nous pouvons être d'accord avec la proposition du collège échevinal. Étant donné que nous attendons les feux intelligents depuis maintenant six ans, je dois dire que nous sommes presque désespérés qu'aujourd'hui encore rien ne semble avoir été mis en œuvre. Il en va de même pour le parking, qui aurait dû être achevé l'année prochaine, même si nous sommes chanceux si les travaux débutent l'année prochaine. C'est incroyable de voir à quel point les communes peuvent être réactives et à quel point ce n'est pas le cas pour l'État.

Je voudrais également vous rappeler une fois de plus les remarques faites par l'ancien conseiller du LSAP, Monsieur Eric Sassel, lorsqu'il nous a expliqué comment cette valeur limite de 40 µg / m³ de dioxyde d'azote est née. Cette valeur limite est basée sur des négociations européennes, alors que de nombreux experts estiment que la valeur limite devrait être plus proche de 30. Il y a un besoin urgent d'améliorer la qualité de l'air et il semble que le seul moyen d'y parvenir soit de construire le contournement.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng): Tout d'abord, je voudrais remercier notre conseiller écologique, Monsieur Jeff Künsch, pour son analyse détaillée du document. Les simulations montrent que la pollution par les NOx diminue avec la mise en œuvre des mesures prévues. Dans le plan national de lutte contre la pollution sonore et dans le plan national pour la qualité de l'air, le contournement est toujours répertorié comme la principale mesure de réduction des niveaux nocifs. Il y a donc suffisamment d'arguments sur la table pour la réalisation de ce projet. Nous approuvons la position du collège échevinal.

Approbatation unanime.

4.2. Plan national d'organisation des secours – Avis

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le ministère de l'Intérieur a demandé aux communes de soumettre un avis sur le Plan national d'organisation des secours, PNOS en abrégé, d'ici le 1^{er} juin de cette année. Le PNOS consiste à organiser les services d'urgence au niveau national de telle sorte qu'une intervention soit possible dans les 15 minutes depuis n'importe quel endroit du pays. On ne peut vraiment que souscrire à cet objectif. Dans de grandes parties du pays, c'est déjà le cas aujourd'hui, à moins que les pompiers ne restent bloqués dans la circulation.

Le financement de ce projet doit être considéré séparément du plan réel. Chaque initiative a son prix, et on ne peut pas soutenir que la santé des gens n'ait pas de prix. Dans la situation actuelle, le financement est réparti entre l'État et les communes. Nous avons remarqué une forte augmentation des dépenses en services de secours dans notre budget ces dernières années.

De plus, nous attendons depuis six ans un centre commun pour le service de secours et la police des communes de Käerjeng et Pétange. Aucun progrès n'a été réalisé sur ce dossier. Bien que cela soit contraire à nos intérêts, nous avons informé Monsieur Kox, ministre de la Sécurité intérieure, que nous proposerons au CGDIS de construire le centre seul, si la police ne se décide pas à participer dans un proche avenir. Il est étonnant que deux communes parviennent rapidement à un accord sur un emplacement approprié, et six ans plus tard, seul le CGDIS se montre intéressé par le projet. Autant que je sache, il n'y a eu qu'un seul courrier de la police en 2019 dans lequel le ministre de la Sécurité intérieure de l'époque informait le ministre de l'Intérieur de l'intérêt de la police. C'est désespérant, et on arrive inévitablement à la conclusion que toutes les communes sont égales devant la loi, mais certaines semblent être encore plus égales.

Le collège échevinal a examiné de près la position prise par Syvicol et est parvenu à la décision d'utiliser cette position comme base de notre argumentation. Syvicol approuve les objectifs du PNOS, mais jette un regard critique sur la manière dont le PNOS doit être mis en œuvre dans les années à venir. Le syndicat pose un certain nombre de questions, y compris concernant le financement. Pour la commune de Käerjeng, les dépenses annuelles du CGDIS passeront à un montant entre 1,2 et 1,5 million d'euros dans les années à venir.

Avant la création du CGDIS, ces dépenses étaient encore de l'ordre de 150 000 €. Une forte augmentation, sans remarquer de changements majeurs.

Malheureusement, le CGDIS n'a pas été en mesure de fournir des chiffres sur les volontaires. Mon sentiment me dit que le volontariat dans le service de sauvetage est en forte baisse dans notre commune, en raison du fait que des familles entières se sont retirées, qui étaient actives avec de nombreux membres et qui n'ont pas pu être remplacées. Selon le projet de loi, environ 2 000 personnes travailleront pour le CGDIS à l'avenir, donc la question légitime se pose quant à l'impact sur les budgets des communes.

Enfin, je voudrais parler du financement. À mon avis, le gouvernement déclare à tort que les communes cofinancent directement le CGDIS à 25%. Il faut cependant savoir que 50% sont financés par l'augmentation de la TVA depuis 2015, et que les communes sont privées de cette recette supplémentaire. Au vu de ce fait, il est plutôt vrai que les communes ont contribué avec 75%, et l'État seulement avec 25%. Par ailleurs, les communes ont contribué pour 119 millions d'euros de capital à la création du CGDIS, mais l'État a contribué pour 0 €.

Cependant, il faut voir l'objectif et le financement du PNOS séparément. Le collège échevinal propose d'approuver l'orientation du PNOS, mais avec le même regard critique formulé le Syvicol concernant la réalisation.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Nous ne soutiendrons pas l'avis du Syvicol, notamment parce qu'il y a encore un besoin de clarification sur des points précis entre le syndicat et le ministère. Évidemment, personne n'est enthousiaste lorsque les dépenses augmentent, mais je pense que c'est un objectif utile.

Je ne partage pas l'avis du bourgmestre de prendre en compte des recettes qui auraient pu éventuellement être accordées aux communes. Pour ces raisons, nous ne pourrions pas donner notre consentement.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Sur quels arguments juridiques et comptables vous fondez-vous lorsque vous prétendez que cet argent ne vient pas des communes ?

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : À mon avis, il est faux d'inclure des recettes dans les coûts que l'État a générés par l'augmentation de la TVA. L'État a décidé de ne pas utiliser

ces recettes au profit des communes, mais de les utiliser pour financer le CGDIS. Donc, cet argent ne vient pas du secteur communal parce qu'il n'a pas été accordé aux communes.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : En 2015, l'État a augmenté la taxe sur la valeur ajoutée de 15% à 17%. Selon la loi, les communes ont droit à 10 % des recettes de la TVA, les communes auraient donc eu droit à la part des recettes supplémentaires. Cet argent afflue dans le fonds de l'État pour les dotations communales, mais est retenu lors du transfert et dirigé ensuite vers le CGDIS. Votre argumentation ne tient pas juridiquement ou comptablement. Tout cela n'est qu'indirectement lié au PNOS. Et pourtant c'est une conséquence logique de cela, car si vous vous fixez comme objectif qu'une opération dans les 15 minutes, comme c'est déjà possible dans les communes du sud et du centre, doit aussi être possible dans les communes rurales du nord, alors cet objectif a son prix. En fin de compte, pour nous, en tant que commune du Sud, c'est une sorte de contribution de solidarité pour les communes du nord du pays. Si on prétend que le financement est assuré à la fois par les communes et par l'État, on ne peut pas faire comme si les 45 millions d'euros (provenant de l'augmentation de la TVA) tombaient simplement du ciel ou provenaient de l'État.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng): Nous avons également analysé le PNOS. Les objectifs qui y sont énoncés sont clairs et importants. En conséquence, le PNOS est également un outil important dans la mise en œuvre de ces objectifs. Nous approuvons l'établissement du plan et des objectifs fixés. Il est important d'apprécier et de respecter la motivation et l'engagement des pompiers volontaires en les intégrant dans la nouvelle structure, et en créant ainsi un équilibre entre les pompiers volontaires et ceux engagés à plein temps.

Il est clair qu'il faut investir dans le personnel, le matériel et les infrastructures supplémentaires. La commune a la responsabilité de contribuer au financement de ce service, comme le dispose la loi CGDIS. Par conséquent, nous ne remettons pas en question qu'une organisation efficace des services de secours coûtera quelque chose et que cet investissement est nécessaire et important. Cependant, comme on le sait, le diable est dans les détails, et nous nous posons donc quelques questions en lisant le PNOS. Nous partageons le point de vue du Syvicol dans la mesure où nous nous posons des questions

sur les chiffres mentionnés, qui sont utilisés dans le PNOS comme base pour établir le tableau de financement. La période utilisée pour calculer la planification à long terme est assez réduite et devrait être allongée.

La présentation d'un budget plus détaillé aurait également été intéressante pour les communes, de sorte qu'il permettrait de voir ce qui est financé au cours des différentes années.

De manière générale, nous pouvons être d'accord avec le point de vue de Syvicol, donc nous soutenons la position de la Commune sur le PNOS.

Échevin Frank PIRROTTE (CSV): Le public voit que les services de secours peuvent être déployés dans tout le pays en 15 minutes. Cela entraîne des dépenses substantielles pour les communes, et certaines communes se verront obligées de ne pas mettre en œuvre des projets déjà planifiés parce qu'elles n'ont tout simplement pas les moyens financiers. D'une part, il y a moins de recettes à cause de la pandémie, d'autre part, l'État prévoit des dépenses de plus en plus élevées. Tout cela coûte beaucoup d'argent au secteur communal et il ne faut pas oublier que de nombreuses petites communes n'ont déjà plus beaucoup de marge de manœuvre financière.

Il est prévu que 2 000 personnes travailleront pour le CGDIS à un moment indéterminé. Je me demande comment vous voulez garder les nombreux volontaires impliqués et comment vous voulez conserver la précieuse expérience de ces personnes. Existe-t-il des dispositions pour que des volontaires expérimentés soient engagés par le CGDIS?

À moyen et long terme, se pose également la question du financement des projets de construction prévus. Étant donné que la Commune a de moins en moins d'influence sur le service de sauvetage, l'État pourrait prendre entièrement en charge le financement.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Dans ce contexte, je voudrais préparer la Commune au fait que les prix dans le secteur de la construction sont sur le point d'exploser. En ce qui concerne les recettes publiques, il ne nous manquera que 4 millions d'euros en 2020 au lieu de 6 millions d'euros comme on le craignait initialement, mais nous prévoyons jusqu'à 40% de coûts supplémentaires sur certains grands chantiers. Les coûts augmentent, les délais de livraison s'allongent et, en tant que bourgmestre, je ne peux plus garantir que les projets prévus seront réalisés.

Tout projet de construction que le CGDIS tient encore coûtera entre 300 et 400 millions d'euros. Avant la mise en place du CGDIS, le centre national d'incendie et de secours CNIS devrait être financé pour moitié par l'État et pour moitié par la Ville de Luxembourg. Désormais, l'État ne paie rien, la Ville de Luxembourg non plus, et les coûts sont supportés par le CGDIS, c'est-à-dire partagés entre toutes les communes, de sorte que la Ville de Luxembourg et l'État en ressortent comme de grands gagnants.

Heureusement, le centre conjoint avec Pétange tombe dans la catégorie CIS3. Dans le cas d'un CIS2, la Commune met gratuitement à disposition le terrain nécessaire à la construction, c'est-à-dire que ce coût doit être supporté par la Commune dans son intégralité et que les coûts ne sont répartis entre l'État et la Commune via CGDIS qu'après la construction.

Toutes ces considérations sont très importantes pour nous. La caserne actuelle des pompiers n'est plus à jour, c'est pourquoi nous avons décidé de partager la caserne avec la commune de Pétange. À l'endroit de la caserne actuelle, une école sera construite à moyen terme.

En résumé, je peux dire que nous sommes tous d'accord à cette table sur les objectifs du PNOS, mais que nous différons en ce qui concerne la mise en œuvre du projet et de financement.

Approbation par 10 voix pour (CSV, déi gréng, DP) et 5 votes contre (LSAP).

4.3. Autorisation d'ester en justice dans le cadre du projet de contournement de Bascharage

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): la « Biergerinitiativ Gemeng Suessem » veut faire juger la construction d'un passage de faune sur la route en direction de Sanem, qui doit être abaissée. Le collège échevinal est d'avis que la Commune doit y réagir. Il ne s'agit pas seulement de construire le contournement, mais aussi d'abaisser la route entre Bascharage et Sanem, de construire le grand parking de la gare et d'améliorer la qualité de vie des habitants du quartier de la gare. Tous ces arguments nous ont amenés à engager un avocat pour défendre les intérêts de nos citoyens.

Approbation unanime.

4.4. Composition du comité de suivi pour les structures d'accueil pour demandeurs d'asile

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): La convention que nous avons signée avec l'État dans le cadre de la structure pour réfugiés prévoit la création d'un comité de suivi, qui devrait être composé de représentants de l'État et de la Commune. En outre, le comité peut à tout moment inviter des experts à assister aux réunions respectives.

Dès le début, il était important pour le collège échevinal que tous les partis à cette table se rassemblent dans cette importante contribution sociale de notre Commune. C'est pourquoi nous proposons que le comité de suivi soit composé de deux représentants du collège échevinal et d'un représentant de l'opposition politique. En outre, le président de la commission communale pour la cohésion sociale et le secrétaire communal devraient être membres de ce comité. Nous avons délibérément décidé de ne pas pourvoir les postes avec des noms afin de rester flexibles.

Approbation unanime.

5. Finances communales

5.1. Arrêt provisoire du compte administratif de l'exercice 2019

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le collège échevinal a répondu aux remarques de la « Direction du contrôle de la comptabilité des communes ». Les comptes annuels du collège échevinal pour 2019 sont les suivants:

Boni du compte de 2018 :	20 535 739,30 €
Recettes ordinaires :	46 572 676,50 €
Recettes extraordinaires :	1 745 659,90 €
Mali du compte 2018:	0,00 €
Dépenses ordinaires :	31 175 578,14 €
Dépenses extraordinaires :	10 114 014,73 €
Boni :	27 564 482,83 €

Approbation par 9 voix pour (CSV, déi gréng) et 6 voix contre (LSAP, DP).

5.2. Arrêt provisoire du compte de gestion de l'exercice 2019

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Les comptes annuels du receveur pour l'année 2019

sont les suivants:

Total des recettes :	46 572 676,50 €	1 745 659,90 €
Total des dépenses :	31 175 578,14 €	10 114 014,73 €
Boni propre à l'exercice :	15 397 098,36 €	
Mali propre à l'exercice :		8 368 354,83 €
Boni du compte de 2018 :	20 535 739,30 €	0,00 €
Mali du compte de 2018 :		
Boni général :	35 932 837,66 €	
Mali général :		8 368 354,83 €
Transfert de l'ordinaire à l'extraordinaire :	- 8 368 354,83 €	+ 8 368 354,83 €
Boni définitif :	27 564 482,83 €	

Approbation unanime.

5.3. État des restants 2019

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Au total, les arrérages s'élèvent à 55 946,11 €. Le receveur sollicite un allègement d'un montant de 1 321,50 €, de sorte qu'il reste encore à percevoir 54 624,61 €.

Approbation unanime.

5.4. Suspension du paiement des droits de place pour forains en 2021

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le collège échevinal propose de ne pas facturer les forains pour leur présence aux marchés annuels de Bascharage et Clemency cette année. Les marchés annuels devraient se dérouler dans le respect du règlement actuellement en vigueur dans le cadre de la pandémie du Covid-19, qui d'une part entraîne certaines

dépenses pour les forains, et d'autre part ils risquent de ne pas avoir les mêmes revenus que les années précédentes.

La commune de Mamer a récemment organisé sa foire dans ces conditions, à la grande satisfaction de tous. On constate qu'en Europe, on essaie de faire revenir la normalité dans la vie quotidienne des gens.

La commune renonce aux droits de place pour un total de 1 500 €.

Approbation unanime.

6. Règlementation communale

6.1. Règlement sur les installations sportives

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Nous essayons toujours d'adapter notre règlement aux conditions données. La commission communale des sports a traité ce document et lui a donné une évaluation positive. Monsieur Birsens va maintenant nous le présenter en détail.

Monsieur Bern BIRSENS (responsable du Service relations publiques): Jusqu'à présent, il n'y avait qu'un règlement interne pour quatre infrastructures sportives de notre Commune: la salle de sport « op Acker », les infrastructures « um Dribbel », le terrain de football à Clemency et la salle de sport à Linger. Il n'y en avait pas pour les quatre autres installations sportives: le « centre polyvalent » à Hautcharage, la salle de sport et les terrains de tennis à Clemency et la salle de ping-pong à Fingig. Cependant, nous voulions éviter d'introduire une cinquième version du règlement, et avons préféré mettre en place un règlement uniforme qui régit les conditions dans toutes les installations sportives de notre Commune.

Ce document a été préparé par une équipe composée de moi-même, du responsable de l'équipe des portiers, Monsieur Emile Muller et de Monsieur Richard Scharll, secrétaire communal. Il a été soumis à la commission des sports pour évaluation le 1^{er} mars, et les suggestions individuelles ont ensuite été prises en compte.

Le nouveau règlement est plus clair dans sa division. Il fixe des horaires d'ouverture et d'entraînement uniformes pour toutes les infrastructures sportives communales. Il est également précisé que les installations fermeront pendant deux semaines pendant les vacances d'été pour permettre les travaux de nettoyage et d'entretien. Ils sont également fermés pendant les vacances de Noël et les jours fériés.

En cas de modification des horaires d'entraînement, les clubs doivent respecter une certaine période afin de permettre aux portiers et au personnel de nettoyage d'adapter les horaires de travail. On détermine dans quels endroits la consommation de boissons alcoolisées est autorisée, et ce qui est et ce qui n'est pas autorisé dans les vestiaires. Nous encourageons les visiteurs des infrastructures à ne pas laisser d'objets de valeur sans surveillance.

Un chapitre est consacré au débit de boissons. Les horaires d'ouverture des bars sont strictement basés sur les horaires d'entraînement et de compétition.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng): J'ai parfois dû sourire en lisant le règlement. Est-il vraiment nécessaire d'énumérer tous les droits et obligations aussi explicitement que c'est le cas ici?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Malheureusement, la plupart des cas décrits ici se sont déjà produits. Il n'y a souvent aucune limite à l'imagination des visiteurs.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng): Qui est chargé de constater une violation du règlement et d'imposer une sanction correspondante?

Monsieur Richard SCHARLL (secrétaire communal): Nous pensons à ce sujet à l'élargissement des compétences des agents municipaux.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Je ne peux qu'être d'accord avec l'étonnement de Madame Kihn. On se demande s'il est nécessaire d'interdire aux gens d'amener un animal de compagnie dans une cage à une partie de handball. On pourrait penser que le bon sens devrait suffire. Cependant, nous sommes conscients qu'il n'est pas toujours facile pour les portiers de maintenir la paix et l'ordre.

Nous comprenons que les heures d'ouverture doivent être fixées afin de garantir que les infrastructures puissent fermer à des heures raisonnables. Nous comprenons en grande partie ce que contient ce règlement. Cependant, nous considérons qu'il est problématique que l'utilisation de toutes les installations sportives soit réglementée de manière uniforme, au lieu de devoir s'adapter à la situation respective. Des dispositions individuelles peuvent avoir un sens dans les salles de sport « op Acker » et « um Dribbel », mais pas nécessairement sur les courts de tennis de Clemency. Nous ne pouvons donc pas donner notre approbation à ce règlement.

Monsieur Emile MULLER (portier communal): Je voudrais remercier Monsieur Cruchten d'avoir reconnu le travail de mon équipe. J'espère cependant que le conseil communal pourra approuver à l'unanimité ce règlement, ce qui serait également important pour le personnel occupé chaque jour à assurer l'ordre dans les infrastructures sportives communales.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Certaines dispositions vont trop loin pour moi, notamment dans les infrastructures où aucun portier ne travaille. Je pense qu'il vaudrait mieux faire une distinction entre les installations sportives qui ont du personnel communal sur place et celles qui n'en ont pas.

Monsieur Emile MULLER (portier communal): Il ne faut pas oublier que chaque installation sportive est une infrastructure communale qui est nettoyée et entretenue par la Commune. Aujourd'hui, ce n'est plus une évidence que les associations et leurs membres aient le respect nécessaire pour les biens communaux ou le personnel de la Commune. Il n'est pas toujours facile non plus de réprimander quelqu'un quand il le faut, car alors on est immédiatement confronté à des questions du genre : « Où est-ce que ceci est marqué ? » ou « Qui dit ça ? ». Malheureusement, il faut un règlement partout, même s'il n'y a pas de portier sur place. Les frais de nettoyage de l'infrastructure « um Dribbel » coûtent à eux seuls 104 000 € par an. Pour un tel montant, il faut s'attendre à un certain respect de la propriété de la Commune.

La plupart des dispositions ne sont pas nouvelles et existaient déjà dans des règlements antérieurs. Ce règlement est désormais basé sur l'expérience faite au cours des dix dernières années.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Nous sommes une Commune très favorable aux clubs et aux sports, car nous sommes d'avis que la vie de club est un élément important dans une Commune. Nous soutenons nos clubs, parfois trop. De nos jours, l'opinion publique semble être que la Commune est responsable de tout.

Ces dernières années, nous avons également été exposés à une disparition des bons usages. Depuis des années, je reçois des rapports réguliers sur ce qui se passe dans nos infrastructures, et que nous jugeons incompréhensible. Il semble normal que les règles soient poussées à la limite ou enfreintes. Le respect des institutions publiques diminue sensiblement.

Les infrastructures communales servent principalement aux clubs pour exercer leurs activités sportives ou culturelles. Cependant, le bar d'une installation sportive n'est pas un bistrot et il ne peut y avoir de fête après chaque séance d'entraînement et après chaque séance d'un comité.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Je ne conteste rien de ce qui est dit. Ma seule crainte est que l'on crée des situations malheureuses en fixant les mêmes règles pour toutes les infrastructures, mais celles-ci ne fonctionnent pas toujours dans les mêmes circonstances.

Si nous pouvions nous mettre d'accord sur deux petits changements dans le texte, cela nous permettrait d'approuver le règlement. À l'article 10.6. les courts de tennis de Clemency devraient être ajoutés aux exceptions de l'article 2.3. Je propose de prévoir une exception, que le collège échevinal peut accorder sur demande.

Monsieur Bern BIRSENS (responsable Service relations publiques): Nous pouvons ajouter ces deux suggestions. Pour donner encore plus de clarté, nous pouvons ajouter que les dispositions de l'article 10.6. concernent uniquement la fin du concours.

Approbaton unanime.

6.2. Modification du règlement de circulation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Monsieur Blasen va maintenant nous expliquer quelques modifications au règlement de circulation communal.

Monsieur Alain BLASEN (ingénieur communal): La « cité Jean Christophe » devient une zone résidentielle, ce qui signifie que l'accès aux maisons est autorisé, mais uniquement pour le chargement et le déchargement. Les véhicules sont garés dans les places de parking en surface, ou souterraines prévues.

Dans le cadre des travaux de construction de la rue des Prés, la rue de Schouweiler a été transformée en route prioritaire pour une durée limitée. Nous voulons maintenir la fluidité de la circulation améliorée sur cette rue. Par conséquent, toutes les rues secondaires doivent céder la priorité.

Dans la rue des Prés à Bascharage, deux places de parking ont été créées, qui sont désormais inscrites dans le règlement de la circulation.

Le trottoir de « l'avenue de Luxembourg » vers la zone industrielle et artisanale devient un sentier mixte, c'est-à-dire une piste piétonne et cyclable. Celui-ci traverse la zone « op Zaemer » jusqu'à la « rue de la Continentale ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Ces modifications ont été approuvées par la commission de la mobilité.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Puisqu'une commission consultative a traité un point à l'ordre du jour de la séance du conseil communal, je voudrais suggérer que le rapport de la commission soit présenté au conseil communal.

Monsieur Alain BLASEN (ingénieur communal): La réunion de la commission a eu lieu en mars, le rapport n'a pas encore été rédigé. Nous vous le soumettrons dès qu'il sera prêt.

Approbaton unanime.

7. Patrimoine communal

7.1. Acte notarié – Acquisition terrains à Clemency

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Nous traitons ce dossier depuis longtemps. Pour des raisons d'utilité publique, la Commune acquiert trois parcelles d'une superficie totale de 72,30 ares auprès des consorts Olinger au prix de 54 225 €. Désormais, le travail du syndicat des eaux usées SIDERO pour construire un bassin de décharge des eaux pluviales peut enfin être poursuivi.

Approbaton unanime.

7.2. Acte notarié – Acquisition immeuble 5, rue de la Poste à Bascharage

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Nous achetons une maison individuelle au Fonds du Logement dans la rue de la Poste de Bascharage pour 400 000 €. Il y a une dizaine d'années, le Fonds du Logement a acheté cette maison à la Commune pour le même prix. Nous sommes maintenant propriétaires d'un certain nombre de propriétés sur cette rue, ce qui nous permettra d'atteindre un certain degré de densité dans le centre de Bascharage.

Approbaton unanime.

7.3. Acte notarié – Acquisition terrains à Bascharage au lieu-dit « auf Bomicht »

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Nous acquérons de l'association « Coin de Terre et de Foyer » de Pétange la « cité jardinière », qui se compose de 4 parcelles d'une superficie totale de 145,31 ares. Le prix d'achat est de 79 920,50 €. Le contexte de cette transaction est que nous aimerions également offrir aux citoyens de Käerjeng la possibilité d'y cultiver un petit jardin. Jusqu'à présent, presque seuls des résidents de Pétange y étaient présents. Nous aimerions maintenant faire une nouvelle attribution des parcelles. Lors d'une prochaine séance, nous présenterons au conseil communal le projet que nous y prévoyons.

Approbation unanime.

7.4. Acte notarié – Cession gratuite à Bascharge au lieu-dit « rue Emile Bofferding »

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Les consorts Bofferding cèdent le trottoir devant leur propriété à la Commune.

Approbation unanime.

7.5. Contrat de bail – 5, rue du Ruisseau à Bascharge

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le couple Schmitz-Didier loue un terrain devant leur maison de la rue du Ruisseau. Le loyer annuel de cette grande partie de 0,59 are est de 8,85 €.

Approbation unanime.

7.6. Contrat de fermage – Terrains à Fingig au lieu-dit « Im Bocksbart »

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Monsieur Alain Thorn loue un total de 20 ares sur deux parcelles à Fingig. Le bail annuel est de 30 €.

Approbation unanime.

7.7. Contrat de bail - Terrain communal à Bascharage - Co-labor (section BC de Bascharage – numéros cadastraux 2711/8108 et 2711/8109)

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Co-labor loue un total de 150,65 ares derrière les ateliers communaux « op Zaemer » pour les dix prochaines années. Co-labor est actif dans l'économie solidaire et souhaite utiliser cet espace pour cultiver des légumes. Le loyer annuel est de 226 €. Nous sommes heureux d'avoir un nouveau partenaire à nos côtés pour la réalisation d'un travail social.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Bien sûr, nous sommes également heureux que la Commune s'engage dans un partenariat dans le cadre de l'économie solidaire. Puisque nous sommes dans une zone industrielle, des échantillons de sol ont-ils été prélevés pour garantir la sécurité de la culture des légumes?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): La coopérative a analysé la zone. Je suppose que tout est en ordre. Dans le passé, des terres cultivées étaient dans cette zone.

Approbaton unanime.

8. Personnel communal

8.1. Conversion du poste de secrétaire communal relevant du groupe de traitement B1 en un poste de secrétaire communal relevant du groupe de traitement A1

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Cette étape est la conséquence logique de la nomination de Monsieur Richard Scharll, qui occupera le poste de secrétaire communal dès qu'il aura réussi ses examens.

Approbaton unanime.

8.2. Création d'un poste de salarié à tâche complète et à durée déterminée d'un an pour les besoins du secrétariat du Service technique

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Malheureusement, une salariée du secrétariat Service technique n'a pas réussi ses examens du premier coup, alors nous aimerions maintenant lui donner l'opportunité d'essayer une deuxième fois. Pour ce faire, le poste temporaire qu'elle occupe actuellement doit être prolongé d'un an.

Approbaton unanime.

9. Règlements temporaires de la circulation

9.1. Règlements temporaires de la circulation, édictés par le conseil communal

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Aujourd'hui, le conseil communal doit approuver un règlement temporaire.

Approbation unanime.

9.2. Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): À présent, nous demandons au conseil communal d'approuver dix règlements de circulation, édictés d'urgence par le collège échevinal au cours des dernières semaines.

Approbation unanime.

10. Commissions consultatives

10.1. Remplacement d'un membre à la commission des finances

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Dans la commission des finances, le secrétaire adjoint, Monsieur Claude Freichel est remplacé par le chef du Service financier, Monsieur Gilbert Haag.

Approbation unanime.

10.2. Remplacement d'un membre à la commission des loyers

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Suite au départ à la retraite de Monsieur Alain Schwarz, celui-ci est remplacé dans la commission des loyers par Monsieur Jean-Marie Pandolfi.

Approbation unanime.

11 Divers

/

11. Questions et réponses

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Tout d'abord, je voudrais répondre à quelques questions de la dernière séance. Mme Kihn avait demandé des précisions concernant la ligne à haute tension entre Rollingen et Sanem et voulait savoir dans quelle mesure ce projet aurait un impact sur le trafic à Bascharage. À cette fin, j'ai été informé que l'Administration des Ponts et Chaussées et la société Creos sont en train de prévoir un plan. Il semble que le rond-point « Biff » sera complètement fermé, sinon seule la piste cyclable le long du Korn sera concernée.

Messieurs Ruckert et Cruchten ont eu l'idée que la Commune pourrait organiser une vente aux enchères pour la flotte automobile communale ou que les véhicules devraient d'abord être proposés aux associations locales. Nos responsables ont répondu que lorsque nous vendons un véhicule, nous recevons toujours trois offres et acceptons l'offre la plus élevée. Lors de la mise aux enchères, il y a un risque que nous obtenions des sommes inférieures. Nous devrions éviter de proposer ces véhicules aux associations, car la plupart des véhicules vendus ont un certain âge et sont dans un mauvais état.

Monsieur Ruckert avait des questions sur un projet de construction à Clemency. Je peux dire que les travaux débuteront probablement à l'automne et que les travaux seront organisés à partir du « Bongert » et que la « rue de Guerlange » ne sera pas concernée.

Interrogé par la conseillère Thiry-De Bernardi sur la possibilité d'un service d'accompagnement des seniors dans le cadre de la campagne de vaccination, je peux répondre que la Commune a signé un accord avec la société Sales-Lentz depuis le 5 mars. L'Office social coordonne les rendez-vous de vaccination et transmet les informations à l'opérateur de bus. Ce service est uniquement destiné aux concitoyens âgés qui n'ont personne pour les accompagner au rendez-vous. Jusqu'à présent, six personnes se sont inscrites.

Ensuite, je souhaiterais donner aux conseillers l'occasion de poser des questions.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng): Près du parking de la « rue des Prés », au coin avec la « rue Bechel », le trottoir s'arrête brusquement. Est-ce que celui-ci va être continué?

Échevin Richard STURM (CSV): Le trottoir se poursuivra dès le début des travaux de construction des nouvelles maisons.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP): Dans la « rue de Sélange » à Clemency, la zone 30 km/h ne semble commencer qu'au-dessus de l'école. Quelle en est la raison?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Nous allons nous renseigner auprès de notre Service technique.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP): La façade des vestiaires du terrain de football de Clemency est déjà en très mauvais état. De manière générale, ce bâtiment n'est pas vraiment une référence.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Mes connaissances techniques sont assez limitées, donc je ne peux pas vous donner de réponse.

Conseillère Mireille DUPREL (LSAP): Ces dernières semaines, il y a eu trois accidents de la circulation à l'intersection de la « rue de Bascharage » et de la « rue de la Gare » à Clemency. Cette intersection comporte un certain risque, notamment pour les piétons, qui pourraient être tués lors d'un accident de la route.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je pense que le principal problème vient des conducteurs qui ne veulent tout simplement pas adapter leur vitesse aux circonstances. Ce sont des routes nationales, donc nous ne pouvons pas faire grand-chose en tant que Commune.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : Dans la « cité Maeschbommert » à Fingig et la « rue Nicolas Margue », des chênes avaient été plantés. Est-il prévu de les enlever pour les replanter à un autre endroit de la Commune, vu les risques de santé pour les citoyens que représentent les chenilles processionnaires du chêne ?

Michel WOLTER (CSV) : Nous allons nous renseigner auprès des experts du Service technique.

Conseiller Joseph HAMES (CSV): Alors que les travaux de voirie de la « rue des Prés » étaient encore en cours, des panneaux au centre de Bascharage indiquaient que cette rue était une impasse. Vu que cette rue est finalement devenue une impasse, le premier panneau se trouve uniquement à l'entrée de la rue, de sorte que de nombreux automobilistes remontent la rue puis font demi-tour.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Si le tracé du trafic change, nous pouvons mettre en place une signalisation spéciale pendant un certain temps, mais elle doit ensuite être supprimée.

Séance à huis clos :

13. Personnel communal

13.1. Réduction du service provisoire d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe technique

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.2. Réduction du service provisoire d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe technique

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.3. Fixation de la rémunération d'un à tâche intellectuelle au service urbanisme

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.4. Nomination d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service financier

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.5. Nomination d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat du service technique

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.6. Promotion d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

13.7. Promotion d'un fonctionnaire du groupe de traitement C1, sous-groupe technique.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Fin de la séance : 12h30.